

Retour à l'emploi :  
les accompagnateurs  
d'insertion sociale  
à votre service

## Le Département est le premier acteur de la solidarité.

Dans ce cadre, **le Conseil départemental intervient** pour améliorer votre qualité de vie et vous aider en cas de difficultés.



A ce titre, **des professionnels sont à votre écoute et vous guident dans les démarches à effectuer.** Ils se situent dans 13 centres médico sociaux (CMS) répartis sur l'ensemble du département des Alpes de Haute-Provence.

**Parmi ces professionnels, les accompagnateurs d'insertion sociale** assurent un accompagnement social renforcé en faveur des personnes éloignées de l'emploi et contribuent à permettre un accès au marché du travail ou le développement d'une activité.

Cet accompagnement se décline en **3 actions** selon votre situation et vos besoins :

### **1) Accompagnement social dans le cadre de l'accompagnement global en lien avec Pôle emploi.**

Si vous êtes demandeur d'emploi, bénéficiaire du revenu de solidarité active ou non, l'accompagnateur d'insertion sociale vous aide à surmonter les difficultés liées à la mobilité, à la santé, au logement, aux contraintes familiales, à développer vos capacités d'insertion et de communication, à faciliter la gestion d'ordre administratif, juridique et judiciaire...

### **2) Accompagnement social préparatoire renforcé à l'entrée en accompagnement global.**

Si vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active, et que vous rencontrez des difficultés sociales et professionnelles ne vous permettant pas de bénéficier immédiatement d'un accompagnement global, l'accompagnateur d'insertion sociale va vous aider à identifier vos atouts et vos freins en matière d'emploi, sociale, de santé ou de logement et à définir votre projet professionnel.

### **3) Accompagnement social spécifique aux travailleurs indépendants.**

Si vous êtes travailleur indépendant et bénéficiaire du revenu de solidarité active et que vous avez besoin d'un soutien au niveau social, l'accompagnateur d'insertion sociale peut vous aider à surmonter vos difficultés afin que vous puissiez développer votre activité.



# Contacts :

## Les centres médico-sociaux :

Annot : tél. 04 92 30 07 90

Barcelonnette : tél. 04 92 81 12 37

Castellane : tél. 04 92 83 77 19

Château-Arnoux St-Auban : tél. 04 92 64 34 15

Digne-les-Bains : tél. 04 92 30 09 00

Entrevaux : tél. 04 92 30 07 90

Forcalquier : tél. 04 92 75 06 01

Manosque : tél. 04 92 70 17 50

Oraison : tél. 04 92 79 92 97

Riez : tél. 04 92 77 87 71

St-André-les-Alpes : tél. 04 92 89 10 23

Seyne-les-Alpes : tél. 04 92 35 01 02

Sisteron : tél. 04 92 61 06 92

**Les actions des accompagnateurs  
d'insertion sociale s'inscrivent dans le  
respect des principes de l'égalité  
femmes/hommes, et de l'égalité des  
chances et de non discrimination.**



Ce projet est cofinancé par le fonds social européen  
dans le cadre du programme opérationnel national  
"Emploi et Inclusion" 2014-2020

